

SEANCE DU 21 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le **lundi 21 juillet 2014 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence CHEVROLLIER Denis, Maire
Etaient présents : ORHANT Brigitte, GEORGEAULT Myriam, SENIOW Mickaël, FESSELIER Rémi, MAIGRET Cédric, GIONNET Jean-Paul, LIMA Chrystel, BOUVET Sébastien, LOUIS Isabelle, LOISEL Soraya, Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : OLIVRY Anne, GAUTIER Loïc, MARION Bernard, URIEN Samuel

Etait absent : /

Date de convocation : 15 juillet 2014

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 11

votants : 12

Pouvoir : Samuel Urien a donné pouvoir écrit pour voter en son nom à Isabelle Louis

Madame Brigitte Orhant a été élue secrétaire.

2014-07-01 : BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

L'adjoite en charge des bâtiments communaux expose :

La commission des bâtiments communaux, après une visite de l'ensemble des équipements de la commune, s'est réunie pour dresser un état des lieux des bâtiments communaux, logements locatifs et autres équipements communaux (plans d'eau, cimetière, murs,...) et définir des priorités de travaux à réaliser et des projets à mener à cours et moyen termes. Après réflexion, la commission propose de donner en priorité n° 1 : la rénovation de la salle polyvalente.

Considérant la nécessité de rénover le bâtiment de la salle polyvalente à usage multifonctions et de sa mise en accessibilité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- CHARGE le Maire de consulter plusieurs architectes pour proposition d'honoraires.

2014-07-02 : VALIDATION DEVIS

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, VALIDE

- pour la maison locative 2 bis rue du Stade,
- le devis Hunault d'un montant de 136,68 € TTC (chargement mitigeur salle de bains),
- le devis Jeusset d'un montant de 2 165,12 € TTC pour des travaux de peinture dans la salle de séjour et la salle de bains
- pour la maison 3 rue des Manoirs,
- le devis Jeusset d'un montant de 2 313,06 € TTC pour des travaux de peinture dans la cuisine, salle de séjour et une chambre,
- pour la cantine,
- le devis Gendry Mathias d'un montant de 210,90 TTC pour des travaux de pose de ba 13 avec bandes et grilles de ventilation sur fenêtre.

2014-07-03 : ETUDE D'URBANISATION SECTEUR EST DU BOURG

Le Maire expose :

Par acte notarié en date du 21/03/2014, la commune est devenue propriétaire du terrain cadastré section B n°1361 d'une superficie de 1 ha 98 a 47 ca, situé secteur est du bourg, route d'Etelles, et classé en zone 1 AUE au PLU. Cette zone d'urbanisation future à vocation d'habitation doit faire l'objet d'études pour l'aménagement d'une opération d'ensemble avec réalisation en une ou deux tranches et pour une densité de 15 logements à l'hectare. Pour engager le projet, le Maire propose une consultation restreinte de bureaux d'études.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- CHARGE le Maire de lancer une consultation de bureaux d'études pour l'urbanisation du secteur est du bourg
- CHARGE le Maire de missionner un géomètre pour un levé topographique du terrain.

2014-07-04 : DEFENSE INCENDIE

Par délibération en date du 12 juin 2014, le conseil n'acceptait pas le surcoût demandé à la commune de Vergéal par le Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil pour la pose d'une canalisation d'eau potable d'un diamètre supérieur à celui prévu initialement puisque la pression serait encore trop faible pour assurer la défense incendie du bourg (suivant données calculées par un bureau d'études).

Bien que ces poteaux ne seront pas conformes au 60m3/h demandés sous 1 bar de pression, mais après avis du chef de corps des Sapeurs Pompiers du centre de secours dont la commune est rattachée, le Maire propose de poser malgré l'avis défavorable du bureau d'études, 2 poteaux incendie afin d'assurer la défense du centre bourg dépourvu

actuellement d'équipement, aux emplacements qui restent à définir sur site lors d'une réunion de chantier : carrefour des CD110/CD106, à l'angle de la rue de la Fontaine et du passage des Ecoliers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,
 - AUTORISE le Maire à signer les documents pour la pose de 2 poteaux incendie pour assurer la défense incendie du bourg.

2014-07-05 : ACQUISITION D'UN MULTIFONCTION ET SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE

Le Maire expose :

Au 1^{er} janvier 2015, les communes, quelle que soit leur strate démographique devront transférer leurs données comptables via le PES V2 (Protocole d'Echange Standard Version 2). Ce protocole informatique permet une dématérialisation complète de la chaîne comptable (bordereau, mandat, titre et pièces justificatives) avec une signature électronique. Afin de se préparer à cette échéance, il est nécessaire dans un premier temps d'acquérir un multifonction (copieur, imprimante, scanner) qui permettra de scanner chaque pièce justificative (la mairie ne disposant pas de scanner actuellement). Trois fournisseurs de matériels bureautiques ont été contactés pour l'acquisition d'un multifonctions : OMR de Chartres-de-Bretagne, ASI de Châteaubourg, et TOSHIBA de Cesson Sévigné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- ACCEPTE le devis de chez ASI pour l'acquisition d'un multifonction au prix de 2 480 € HT et pour le contrat de maintenance pack de 10 000 copies noir à 35 € HT et le pack de 5 000 copies couleur à 180 € HT ;
- PRECISE que la dépense sera imputée en section investissement à l'article 2183

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Maire fait part de la cérémonie commémorative du centenaire de la guerre 14-18 organisée dans la commune, cérémonie à laquelle sont invités les habitants. 13 h 45 Rassemblement à la mairie, marche vers le monument aux morts ; 14 h début de la cérémonie.
- Le Maire informe qu'en application de la convention signée entre la commune et l'association Kinderboom d'Etelles pour l'accueil des enfants de Vergéal au centre de loisirs d'Etelles, la participation pour le 1^{er} semestre 2014 s'élève à 1 074 € (soit 179 journées enfants à 6 €).
- Le Maire informe qu'il a reçu le 3 juillet de la mairie de Bais une fiche de préinscription pour l'accueil des enfants le mercredi au centre de loisirs de Bais, fiche à restituer pour le 11 juillet. Il rappelle que les années précédentes, les inscriptions étaient enregistrées directement par le Centre social de La Guerche qui gère le fonctionnement du centre de loisirs.
- Dates des congés des agents sont communiquées. Les services de remplacement de l'association Le Relais et du CDG 35 ont été sollicités pour assurer l'intérim aux services technique et administratif pendant le mois d'août.

CHEVROLLIER Denis	ORHANT Brigitte	GEORGEAULT Myriam
SENIOW Mickaël	OLIVRY Anne excusée	FESSELIER Rémi
MAIGRET Cédric	GIONNET Jean-Paul	LIMA Chrystel
GAUTIER Loïc excusé	BOUVET Sébastien	LOUIS Isabelle
MARION Bernard excusé	LOISEL Soraya	URIEN Samuel excusé